



PROCES VERBAL de SEANCE CONSEIL MUNICIPAL du 5 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 5 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de La Vacherie, régulièrement convoqué, s'est réuni en la maison commune, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de **Jean-Claude COURANT**, Maire.

Membres présents : Mmes Maryvonne LEMONNIER ; Audrey LE ROUSSEAU ; Joëlle ROULAND ; Mrs. Ludovic GUESNEL ; François DRANCEY ; Jean-Luc GUITTARD ; Jérémy JACOB ; Alain DUPONT ; Bruno CARPENTIER ; Philippe DUMAINE ; Jean-Claude COURANT.

Absents : Mmes Charleyne CARDON ; Hélène MESSANT ; Mrs Jean-Luc AMETTE ;

Pouvoirs : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Audrey LE REOUSSEAU.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 4 juillet 2022.
- Rapport de la CLECT (Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées) - Approbation.
- Journées Européennes du Patrimoine.
- Clôture le long de la propriété de Mme Marais aux abords de l'aire de jeux.
- Don de l'ancien ordinateur de la mairie.
- Illuminations de Noël
- Divers.
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 19h00.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2022.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) - APPROBATION.

Délibération n° 2022-21

M. le Maire rapporte qu'en application de l du 5° du V de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul du montant de l'attribution de compensation à obtenir ou à verser à la Communauté d'agglomération Seine-Eure en fonction des compétences transférées à cette dernière ou restituées aux communes.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Agglomération Seine-Eure s'est réunie le 24 mai 2022 pour se prononcer sur le transfert de charges relatif à la modification de l'intérêt communautaire en matière de voirie sur la commune de Val de Reuil, à compter du 1^{er} juillet 2022.

Il s'agit d'un transfert de charges au profit de la commune de Val de Reuil afin de lui permettre de reprendre la gestion des voiries ne relevant plus de l'intérêt communautaire.

Le rapport de cette commission doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'Agglomération Seine-Eure à la majorité qualifiée dans un délai de trois mois à compter de sa transmission.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur ce dossier

DECISION

- **Le conseil municipal** ayant entendu le rapporteur et délibéré :
- **VU** le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C paragraphe V,
- **VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17 et suivants,
- **VU** le rapport de la CLECT qui s'est tenue le 24 mai 2022,
- **APPROUVE** le contenu du rapport, le montant du transfert de charges ainsi que le montant de l'attribution de compensation qui en résulte pour la commune de Val de Reuil.

ILLUMINATIONS DE NOEL

Délibération n° 2022-22

Monsieur le maire explique que les illuminations de Noël commencent à dater et sont partiellement défectueuses. Il précise qu'elles sont également consommatrices d'énergie et suggère d'en acheter de nouvelles afin d'en réduire le coût de fonctionnement.

Il présente le devis de l'entreprise DISTRI-FETES qui s'élève à 3237.40 € HT, soit 3884.88 e TTC.

Il précise que cet achat pourra faire l'objet d'une demande fonds de concours auprès de l'Agglomération Seine-Eure.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Accepte le devis de l'entreprise ci-dessus mentionnée,
- Autorise le Maire à demander les fonds de concours nécessaires au financement de ce projet,
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

SUJETS NON SOUMIS A DELIBERATION :

CLÔTURE LE LONG DE CHEZ Mme MARAIS AUX ABORDS DE L'AIRE DE JEUX.

Monsieur le Maire rapporte que certaines personnes faisant profiter leurs enfants de l'aire de jeux, viennent aussi avec leur(s) chien(s) qui font aboyer ceux de Mme Marais dont le jardin est limitrophe et que ces mêmes personnes en profitent pour regarder dans sa propriété.

Afin de préserver la tranquillité de chacun, il suggère d'installer une clôture occultante devant celle de Mme Marais.

Le conseil est d'accord avec cette idée mais demande à avoir plusieurs devis afin de choisir l'entreprise qui réalisera ces travaux.

La décision est donc remise à une séance ultérieure.

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de participer aux journées européennes du Patrimoine le 17 septembre prochain. Il demande pour cela des volontaires pour tenir les permanences à l'Eglise et au four à pain. La fréquentation n'ayant pas été encourageante lors de la dernière session, personne ne souhaite y participer.

DON DE L'ANCIEN ORDINATEUR DE LA MAIRIE.

Monsieur le Maire explique que deux personnes ont demandé à pouvoir récupérer l'ancien ordinateur de la mairie.

L'une d'elle est la secrétaire de mairie, qui ne souhaite prendre que l'écran. Une autre personne souhaiterait avoir l'ensemble du matériel.

Considérant la vétusté de l'ordinateur (10 ans),

Considérant les complications que pourraient entraîner le don de ce matériel à un habitant plutôt qu'à un autre, l'assemblée a décidé de donner l'écran à la secrétaire de mairie et de mettre à la déchèterie la tour, une fois vidée.

DIVERS :

Opération Nettoyons la nature :

Monsieur le Maire explique que l'inscription de la commune à la journée de nettoyage organisée habituellement par les magasins E. Leclerc, n'a pas fonctionné. Monsieur Bruno CARPENTIER suggère d'en organiser une indépendamment de cette structure. Le conseil y est favorable. La date du 24 septembre 2022 est retenue. Un flyer sera distribué aux habitants afin de les informer. Un café au départ de la collecte sera offert, ainsi qu'un apéritif au retour.

Noël des enfants :

L'épidémie de COVID apparaissant en net déclin, le conseil décide d'organiser la distribution des jouets de Noël le 17 décembre en 15h et 18h en présence du Père Noël. Café, chocolat et sucreries seront offerts.

QUESTIONS DIVERSES

• Brèche sous la ligne de chemin de fer et marquage STOP :

Monsieur Jean-Luc GUITTARD rappelle que la brèche située sous le chemin de fer au Hom n'est toujours pas nettoyée. Et que le marquage « STOP », rue de Radevet, n'a

toujours pas été fait. Monsieur le Maire explique que ces sujets ont été rapportés à la CASE mais qu'avec les vacances, cela a pris du retard. Il va donc le leur rappeler.

- Panneau :

Madame Maryvonne Lemonnier demande où en est l'implantation d'un panneau « Carcouët – Commune de la Vacherie », rue du Château d'eau. Le Maire l'informe que c'est en cours.

- Station de pompage :

Monsieur Jean-Luc GUITTARD rapporte que la clôture au niveau de la station de pompage est endommagée.

Monsieur Maire va prévenir le service qui en a la gestion.

- Débroussaillage au Château d'Eau :

Madame Maryvonne LEMONNIER signale un envahissement de chardons au niveau du château d'Eau. Monsieur le Maire a déjà fait le nécessaire pour faire intervenir la CASE.

- Nid de poule :

Monsieur Alain DUPONT rappelle que le nid de poule au Hom n'est toujours pas comblé. Monsieur le Maire explique avoir déjà contacté la CASE à plusieurs reprises à ce propos mais qu'avec les vacances, les délais de traitement sont allongés mais que les travaux sont prévus.

La séance est levée à 19h45.

Emargements de la séance du 5 septembre 2022

Délibérations : 2022-21 ; 2022-22.

Nom Prénom	Signature présent	Pouvoir à :
COURANT Jean-Claude		/
GUITTARD Jean-Luc,		/
DRANCEY François		/
LE ROUSSEAU Audrey		/
AMETTE Jean Luc	ABSENT	/
CARDON Charleyne	ABSENTE	/
CARPENTIER Bruno		/
DUMAINE Philippe		/
DUPONT Alain		/
GUESNEL Ludovic		/
JACOB Jérémy		/
LEMONNIER Maryvonne		/
MESSANT Hélène	ABSENTE	/
ROULAND Joëlle		/